



FEDERATION INTERNATIONALE DE L'ART PHOTOGRAPHIQUE

The International Federation of Photographic Art

Liste des modifications principales apportées aux conditions et au règlement de patronage FIAP dans le DOC 018/2017

INFO 089/2017 F

Tandis que le nouveau règlement s'applique à toutes les demandes de patronage remises pour ou après le 1^{er} janvier 2018, les patronages, antérieurement accordés pour 2018, peuvent être tenu conformément aux dispositions du règlement DOC 2014/317. Il est cependant recommandé aux organisateurs de ces événements qui n'ont pas encore procédé à leur ouverture, de se conformer aux dispositions du nouveau règlement DOC 018/2017 et spécialement à l'article I.8.

L'énumération qui suit ne reprend que les modifications principales apportées aux conditions et règlements du DOC 018/2017.

I.4 Application

... Les demandes de Patronage FIAP s'effectuent en ligne via la plate-forme de la FIAP <http://www.myfiap.net> ...

... les nouvelles manifestations doivent être transmises via la plate-forme de la FIAP au moins 4 mois avant la date de clôture. Les manifestations pour lesquelles le Patronage FIAP a déjà été accordé doivent respecter un délai de 3 mois avant la date de clôture....

I.7 Approbation du patronage

... L'année est définie par la date de clôture de la manifestation. Une manifestation se terminant le 31/12/2018 aura le numéro de Patronage FIAP 2018/xxx ; une manifestation se terminant le 01/01/2019 aura le numéro de Patronage FIAP 2019/xxx). ...

I.8 Obligations des organisateurs

... Afin de posséder l'autorité légale nécessaire sur les personnes qui ne respectent pas les règles de la FIAP, l'organisateur doit s'assurer que tous les participants d'une manifestation en ligne organisée sous Patronage FIAP cochent une case au regard de laquelle figure le texte suivant :

« J'accepte expressément le document FIAP 018/2017 « Conditions et règlement pour le Patronage FIAP » et le document FIAP 017/2017 « Sanctions en cas de violation du règlement de la FIAP et de la liste rouge ». J'ai notamment pris connaissance du chapitre II « Règlement relatif aux manifestations photographiques internationales organisées sous le patronage de la FIAP » du document FIAP 018/2017 dont les sections II.2 et II.3 énoncent les règles de participation de la FIAP ainsi que les sanctions prévues en cas de violation du règlement de la FIAP et de la liste rouge. »

Les documents FIAP 017/2017 et 018/2017 doivent être associés à ce paragraphe afin que les participants puissent le consulter.

Les participants qui ne cochent pas la case doivent être exclus du concours. Si nécessaire, la FIAP peut demander un rapport démontrant que des participants spécifiques faisant l'objet d'une enquête ont bien coché cette case.

Pour les manifestations qui ne sont pas organisées en ligne, le texte ci-dessus doit être signé par le participant et remis avec les photographies du participant.

...

- Les organisateurs doivent coopérer avec les services de la FIAP sur toutes les questions et notamment en cas d'enquête concernant les infractions au règlement ou aux définitions de la FIAP potentiellement commises par les participants.

...

- Les organisateurs doivent fournir aux membres du jury les informations appropriées concernant le règlement de la FIAP. Un résumé de ce règlement peut être téléchargé via leur profil depuis la plate-forme de la FIAP.

...

II.1 Définition

... Une manifestation photographique spécifique ne peut être organisée qu'une fois par an. ...

II.2 Participation

Chaque participant aux salons FIAP doit respecter les règles de la FIAP et se conformer au règlement du présent document et du document 017/2017. ...

II.3 Sanctions

Chaque participant aux salons FIAP reconnaît qu'il encourra des sanctions en cas d'infraction au règlement de la FIAP (Voir document FIAP 017/2017).

II.6 Nombre de sections

... Un circuit spécifique ne peut être organisé qu'une fois par an.

II.8 Règlement et bulletin de participation

... En se connectant à leur profil sur la plate-forme de la FIAP, ils auront à leur disposition une liste d'adresses FIAP (Comité directeur de la FIAP, agents de liaison des membres opérationnels, intermédiaires des membres régionaux, locaux et individuels, magazines agréés, etc.).

...

F) La mention indiquant que par le seul fait de soumettre ses photographies ou fichiers à un salon sous Patronage FIAP, le participant accepte sans exception et sans objection les conditions suivantes:

- que les images présentées peuvent être examinées par la FIAP afin de déterminer si elles sont conformes au règlement et aux définitions de la FIAP, même si le participant n'est pas membre de la FIAP,
- que la FIAP utilisera tous les moyens à sa disposition à cet effet,
- que tout refus de coopérer avec la FIAP ou tout refus de soumettre les fichiers originaux tels que capturés par l'appareil photographique, ou le fait de ne pas fournir des preuves suffisantes, seront sanctionnés par la FIAP,
- qu'en cas de sanctions prononcées suite à des manquements au règlement de la FIAP, le nom du participant concerné sera publié sous toute forme utile afin d'informer les organisateurs de ces manquements.

Comme indiqué en II.2, il est recommandé de laisser intactes les données EXIF dans les fichiers soumis afin de faciliter toute enquête éventuelle.

...

(*) Dans des cas exceptionnels, les organisateurs peuvent demander l'autorisation de ne pas publier les noms des membres du jury dans le règlement du salon. Dans ce cas de figure, les noms des membres du jury doivent quand même être communiqués au Service Patronages de la FIAP lors de la demande de Patronage FIAP.

II.9 Composition du jury

- Une personne ne peut être nommée membre du jury d'une manifestation sous Patronage FIAP que si elle accepte de fournir ses coordonnées à la FIAP (fournies par l'organisateur dans le Dossier Salon FIAP après le jugement rendu par le jury). Elle doit également consentir à être contactée par la FIAP et à fournir des informations concernant les salons de la FIAP dont elle a été membre du jury.

...

- Les membres du jury doivent posséder une bonne connaissance du présent règlement. L'organisateur de la manifestation leur fournira au moins un résumé de ce règlement.
- Les membres du jury doivent coopérer avec les services de la FIAP, notamment avec le service Ethique de la FIAP, sur toute question et en particulier en ce qui concerne l'examen des éventuelles violations du règlement ou des définitions de la FIAP par les participants. Il en va de même pour les éventuelles violations du règlement de la FIAP par des organisateurs.

...

II.11 Décisions du jury

... Afin d'améliorer la qualité des résultats obtenus dans les salons FIAP, les taux d'acceptation doivent être limités à 25% maximum dans chaque section. Naturellement, les taux d'acceptation inférieurs sont les bienvenus.

...

II.15 Transmission du « Dossier Salon FIAP » dûment complété

Après l'évaluation des œuvres par le jury, l'organisateur doit compléter le Dossier Salon FIAP fourni. Ce dossier doit être téléchargé sans retard via la plate-forme de la FIAP (www.myfiap.net). ...

II.19 Organisation - Exposition des photographies et projection

Un salon sous Patronage FIAP doit se conclure par une cérémonie de remise des prix et/ou par une exposition. ...

II.20 Clôture de la manifestation

... Dans le cas d'images projetées, les fichiers doivent être conservés, à des fins de contrôle, pendant une période ne dépassant pas 12 mois ou la fin de l'année suivante de la même manifestation, selon ce qui interviendra en dernier. Ces conditions doivent être incluses dans le règlement du salon. ...